



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL SYNDICAL DU SMBAA  
LE MERCREDI 26 JUIN 2019 A 18 H 30**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 19 juin 2019 à 18 h 30, une deuxième convocation a été envoyée aux délégués pour une réunion le mercredi 26 Juin 2019 à 18 h 30 avec un ordre du jour à l'identique. Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents peut délibérer sans condition de quorum. La réunion s'est faite sous la présidence de Monsieur Patrice PEGE.

**Etaient Présents :**

**CASVL :** M. Patrice PEGE

**CCBV :** M. Franck RABOUAN-M. Roger DELSOL-M. Jean-Claude CHAUSSEPIED-M. Jean-Marc METAYER-M. Marc FARDEAU

**CCTOVL :** M. Olivier RINGENBACH

**CCALS :** M. Paul RABOUAN

**Etaient excusés avec procuration :**

**CCALS :** Mme Elisabeth MARQUET Po/M.RABOUAN

**CCBV :** M. Jean-Jacques FALLOURD Po/M.PEGE

**CUALM :** M. Jean-Paul PAVILLON Po/M.CHAUSSEPIED

**DEPARTEMENT :** Mme Marie-France RENOUE Po/M.DELSOL

**Etaient excusés ou absents**

**CASVL :** M. Jérôme HARRAULT-M. Claude MARANDEAU-M. Jack LOYEAU-M. Jean-Luc JOULIN-Mme Isabelle DEVAUX-M. Jeannick CANTIN-M. Etienne MOREAU-M. Christian RUAULT-M. Guy BERTIN-M. Laurent NIVELLE

**CCBV :** M. Francis CHAMPION

**CCCVL :** M. Pierre DAVID

**CCTOVL :** M. Xavier DUPONT-Mme Isabelle MELO

**CUALM :** M. Jean-Louis DEMOIS-M. Gabriel FREULON-Mme Dominique DAILLEUX-ROMAGON-M. Didier ROUGER-M. Camille CHUPIN

**DEPARTEMENT :** Mme Marie-France RENOUE-Mme Marie-Pierre MARTIN

**Le secrétaire de séance :** M. Jean-Marc METAYER

Le Président remercie M. TRILLOT, trésorier à Baugé en Anjou et comptable du SMBAA d'être présent au Conseil Syndical.

**1. DELIBERATION – Approbation du compte rendu de la réunion du 13 Mars 2019**

Le compte rendu est approuvé.

## **2. Délibération – Approbation des comptes de gestion 2018 du SIACEBA et SMBAA**

Le président rappelle que lors du dernier Conseil Syndical du 23 janvier dernier, les budgets primitifs du budget principal et du budget « RSTRI » ont été votés sans les reports ni les affectations des résultats 2018.

En effet, avec l'intégration du SIACEBA au 01 janvier 2019, les comptes n'étaient pas encore intégrés au SMBAA.

Il laisse la parole à M. TRILLOT, trésorier du syndicat qui présente les comptes de gestion du SIACEBA et SMBAA pour 2018.

Monsieur le Trésorier de Baugé-en-Anjou a adressé les différents documents afférents aux comptes de gestion de l'année 2018 du budget du SIACEBA et du SMBAA dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice.

Monsieur Patrice PEGE, Président du SMBAA rappelle que l'organe délibérant du Syndicat se doit d'adopter le compte de gestion 2018 du trésorier. Vu l'adhésion du SIACEBA AU 1<sup>ER</sup> janvier 2019 ; les comptes sont répartis selon leur structure d'origine. Les résultats du compte de gestion se présentent comme ci-dessous :

### **RESULTATS DES COMPTES DE GESTION DU SIACEBA 2018**

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>PART AFFECTE à L'INVESTISSEMENT</b>	<b>RESULTAT de l'EXERCICE 2018</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	46 386.63 €		- 5 865.46 €	40 521.17 €
<b>I INVESTISSEMENT</b>	93 488.05 €		13 218.96 €	106 707.01 €
<b>TOTAUX</b>	<b>139 874.68 €</b>		<b>€</b>	<b>+ 147 228.18 €</b>

### **RESULTATS DES COMPTES DE GESTION DU SMBAA 2018**

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>PART AFFECTE à L'INVESTISSEMENT*</b>	<b>RESULTAT de l'EXERCICE 2018</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2018</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	242 665,23 €	109 172,00 €	136 545,59 €	+ 270 038,82 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	176 741,17 €		- 115 239,84 €	+ 61 501,33 €
<b>TOTAUX</b>	<b>419 406,40 €</b>	<b>109 172,00 €</b>	<b>21 305,75 €</b>	<b>+ 331 540,15 €</b>

Le Président remercie M. TRILLOT de sa présentation et demande aux membres présents d'approuver les comptes de gestion 2018 du SIACEBA et SMBAA.

**Après concertation, les délégués présents, à l'unanimité :**

- Approuvent les comptes de gestion 2018 du SIACEBA et du SMBAA ;
- Autorisent le Président à signer les comptes et tout document relatif aux comptes de gestion 2018.

### 3. Délibération – Approbation des comptes administratifs du SIACEBA et SMBAA 2018

Monsieur Patrice PEGE, président du SMBAA, rappelle que l'organe délibérant du Syndicat se doit d'adopter les comptes administratifs 2018 du SIACEBA et du SMBAA. Les résultats comptables se présentent comme ci-dessous :

#### COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIACEBA

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	280 307,80 €	160 633,30 €
DEPENSES	280 307,80 €	166 498,76 €
<b>RESULTAT 2018</b>		<b>- 5865,46 €</b>

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	257 951,05 €	48 375.86 €
DEPENSES	257 951,05 €	35 156.90 €
<b>RESULTAT 2018</b>		<b>+ 13 218,96 €</b>

##### RESULTATS CUMULES DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU SIACEBA

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT de l'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE 2018
FONCTIONNEMENT	46 386.63 €	5 865.46 €	40 521.17 €
INVESTISSEMENT	93 488.05 €	13 218.96 €	106 707.01 €
<b>TOTAUX</b>	<b>139 874.68 €</b>	<b>€</b>	<b>+ 147 228.18 €</b>

#### COMPTE ADMINISTRATIF DU SMBAA

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	1 653 803.00 €	1 080 454.91 €
DEPENSES	1 653 803.00 €	943 909.32 €
<b>RESULTAT 2018</b>		<b>136 545.59 €</b>

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	1 313 798.00 €	603 639.78 €
DEPENSES	1 313 798.00 €	718 879.62 €
<b>RESULTAT 2018</b>		<b>- 115 239.84 €</b>

## RESULTATS CUMULES DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU SMBAA

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTE à L'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE 2018
FONCTIONNEMENT	242 665,23 €	109 172,00 €	136 545,59 €	+ 270 038,82 €
INVESTISSEMENT	176 741,17 €		- 115 239,84 €	+ 61 501,33 €
<b>TOTAUX</b>	<b>419 406,40 €</b>	<b>109 172,00 €</b>	<b>21 305,75 €</b>	<b>+ 331 540,15 €</b>

Le Président ayant quitté la salle, les résultats concordant avec les comptes de gestion du Trésorier.

M. Olivier RINGENBACH, Vice-Président du SMBAA demande aux membres présents d'approuver les comptes administratifs 2018 du SIACEBA et SMBAA.

Après concertation, les délégués, à l'unanimité :

- Approuvent les comptes administratifs du SIACEBA et du SMBAA ;

#### **4. Délibération – Affectation des résultats 2018**

Le Président rappelle que suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget général qui présente un solde excédentaire en section de fonctionnement et en section d'investissement :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat des opérations de l'exercice	130 680.13 €
Report résultat au 31.12.2017	179 879.86 €
Résultat global au 31.12.2018      Excédent	310 559.99 €

##### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat des opérations de l'exercice	- 102 020.88 €
Report résultat au 31.12.2017	270 229.22 €
Résultat global au 31.12.2018      Excédent	168 208.34 €

Aux vus de ces résultats, il y a lieu d'affecter les excédents et les déficits de fin de clôture 2018.

##### AFFECTATIONS DES RESULTATS ISSUES DES EXCEDENTS DU SIACEBA

Sachant que l'excédent de fonctionnement est de **40 521.17** Euros, je vous propose :

- de reporter en section de fonctionnement du budget 2019 le solde du résultat excédentaire de l'exercice 2018, soit 40 521,17 € ;

Sachant que l'excédent d'investissement est de **106 707.01** Euros, je vous propose :

- de reporter, au vu des reports de crédits, sur le budget d'investissement de l'exercice 2019 l'excédent de la section d'investissement de 2018 du SIACEBA soit 106 701,01 € ;

##### AFFECTATIONS DES RESULTATS ISSUES DES EXCEDENTS DU SMBAA

Sachant que l'excédent de fonctionnement est de **270 038,82** Euros, je vous propose :

- de reporter en section de fonctionnement du budget 2019 le solde du résultat excédentaire de l'exercice 2018, soit **270 038,82** Euros ;

Au vu de la création du budget annexe RSTRI,

- de porter en section de fonctionnement une subvention d'équipement dite d'équilibre d'un montant de **123 046** Euros vers le budget annexe.
- de maintenir en section de fonctionnement le solde des excédents **146 992,82** Euros.

Sachant que l'excédent d'investissement est de **61 501,33** Euros, je vous propose :

- de reporter, au vu des reports de crédits, sur le budget d'investissement de l'exercice 2019 l'excédent de la section d'investissement de 2018 du SMBAA soit 61 501,33 € ;

**Après concertation, les membres présents, à l'unanimité, décident :**

- de reporter en section de fonctionnement les excédents des comptes administratifs 2018 soit **310 559,99** Euros ;
- d'accepter en section de fonctionnement une subvention d'équipement dite d'équilibre d'un montant de **123 046** Euros vers le budget annexe ;
- de maintenir en section de fonctionnement le solde des excédents **146 992,82** Euros ;
- de reporter en section d'investissement les excédents de résultat des comptes administratifs 2018 soit **168 208,34** Euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire de l'exercice 2019, aux lignes prévues par l'instruction budgétaire M14.
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

## **5. Délibération – Budget Supplémentaire 2019**

Le Président présente le projet de budget supplémentaire pour 2019 qui s'établit comme suit en fonction des affectations de résultat des comptes administratifs 2018 votés :

Budget PRINCIPAL

↳ Rappel du budget primitif :	Fonctionnement :	1 733 712 Euros
	Investissement :	799 693 Euros
	Opérations compte de tiers	485 991,20 Euros

↳ BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>310 559,99 €</b>	<b>310 559,99 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>170 488,34 €</b>	<b>170 488,34 €</b>

Ainsi, le budget principal global 2019 (budget primitif et budget supplémentaire réunis) atteint :

- ↳ **2 044 271,82 € en fonctionnement,**
- ↳ **970 181,34 € en investissement.**

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE DIT « RSTRI »

↵ Rappel du budget primitif : Fonctionnement : 470 585 €uros  
Investissement : 192 215 €uros

↵ BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	123 046,00 €	123 046,00 €
INVESTISSEMENT	54 082,00 €	54 082,00 €

Ainsi, le budget principal global 2019 (budget primitif et budget supplémentaire réunis) atteint :

- ↵ 593 631,00 € en fonctionnement,
- ↵ 246 297,00 € en investissement.
- ↵

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, adopte à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2019 du SMBAA et le Budget Supplémentaire 2019 annexe dit « RSTRI ».**

### **6. Délibération - Affectation des immobilisations du budget général au budget annexe « RSTRI »**

Le Président laisse la parole à Christian GRIMAULT, directeur qui rappelle que :

Vu la délibération n° 2019\_02 du 23 janvier 2019, portant création du budget annexe RSTRI à compter du 01 janvier 2019 ; les biens du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion doivent être affectés à chaque budget concerné par ajustement de l'inventaire tenu par l'ordonnateur et de l'actif par le comptable.

Considérant que des immobilisations inscrites à l'inventaire du seul budget principal, seul budget existant jusqu'au 31 décembre 2018, doivent être affectés au budget annexe.

Vu la liste des immobilisations concernées et les échanges d'informations à ce sujet entre l'ordonnateur et le comptable, il convient de définir l'affectation des immobilisations d'actifs vers le budget annexe RSTRI.

***Après concertation, les membres, à l'unanimité, décident :***

- d'autoriser le transfert du budget principal au budget annexe RSTRI des immobilisations mentionnées sur la liste annexée 5 à la présente délibération ;
- d'autoriser le comptable public à procéder aux écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à ces transferts ;
- d'autoriser le Président à signer les certificats administratifs afférents à la présente décision.

### **7. Délibération - Affectation des emprunts du budget général au budget annexe RSTRI**

Le Président laisse la parole à Christian GRIMAULT, directeur qui rappelle que :

Vu la délibération n° 2019\_02 du 23 janvier 2019, portant création du budget annexe RSTRI à compter du 01 janvier 2019 ; les emprunts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion doivent être

affectés à chaque budget concerné par ajustement de l'inventaire tenu par l'ordonnateur et de l'actif par le comptable.

Considérant que des emprunts inscrits à l'inventaire du seul budget principal, seul budget existant jusqu'au 31 décembre 2018, doivent être affectés au budget annexe.

Vu la liste des emprunts concernés, et les échanges d'informations à ce sujet entre l'ordonnateur et le comptable, il convient de définir l'affectation des immobilisations d'actifs vers le budget annexe.

***Après concertation, les membres, à l'unanimité, décident :***

- d'autoriser le transfert du budget principal au budget annexe RSTRI des immobilisations mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le comptable public à procéder aux écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à ces transferts ;
- d'autoriser le Président à signer les certificats administratifs afférents à la présente décision.

**Annexe 6 :** Liste des emprunts affectés au budget annexe RSTRI

ETABLISSEMENT BANCAIRE	Objet de l'emprunt	N° D'EMPRUNT	TAUX NOMINAL	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2018
Crédit Agricole	Travaux Hydraulique 2009 (Fin 2019)	59660341	4,05%	9 502,97 €
Crédit Agricole	Travaux de recalibrage 2005 (Fin 2020)	7000282442	3,77%	11 388,17 €
Crédit Agricole	Financement du réseau d'irrigation (Fin 2025)	62918490	3,77%	128 141,68 €
Caisse d'Épargne	Financement du réseau d'irrigation (Fin 2021)	6916149	3,66%	68 678,02 €
Crédit Mutuel	Matériel d'entretien de rives (Fin 2022)	20304402	1,60%	105 313,55 €
Crédit Mutuel	Matériel d'entretien de rives (Fin 2025)	20304404	0,72%	180 000,00 €
	<b>total</b>			<b>503 024,39 €</b>

**8. Délibération - Demande d'admission en non-valeur**

Le Président laisse la parole à M. TRILLOT, Trésorier qui présente une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 3.00 €uros correspondant à la pièce T-700300000034, exercice 2008 à l'encontre du Syndicat Intercommunal du Val de la Daguènière. Ce syndicat n'existe plus aujourd'hui.

L'opération visant à recouvrer la créance a été diligentée par le trésorier dans les délais réglementaires. Il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement.

Il est proposé au Conseil Syndical du SMBAA d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de la demande n° 1942530215.

*Après concertation, les membres, à l'unanimité, demandent au Président :*

- d'admettre en non-valeur le titre de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°1942530215 présenté par M. Denis TRILLOT, trésorier de Baugé en Anjou pour un montant de 3.00 € sur le budget principal du SMBAA ;
- de préciser que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur est inscrit sur le budget supplémentaire 2019, à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.



## **9. Délibération - Indemnité de conseil du Trésorier**

Le Président rappelle que le Conseil Syndical peut accorder au Trésorier une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations.

Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des deux derniers exercices clos.

M. Denis TRILLOT, trésorier du Centre des Finances Publiques de Baugé-en-Anjou et comptable du SMBAA assure effectivement les missions facultatives de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

**Après concertation, les membres, à l'unanimité, autorisent le Président :**

- A allouer une indemnité de conseil au Trésorier, sans abattement, pour l'année 2019.

## **10. Délibération - Exercice d'un mandat spécial de suivi piézométrique**

Le Président informe les délégués que Monsieur Jean-Claude Chaussepied, délégué de Noyant Villages assure un suivi piézométrique depuis 2 ans bénévolement. Or, cette mission présente un intérêt majeur de connaissance des masses d'eau souterraines dans le cadre du SAGE Authion. Il est complémentaire aux points de suivi du réseau ADES (Accès aux Données des Eaux Souterraines). Le SAGE Authion souhaite donc poursuivre ce suivi sur une fréquence hebdomadaire afin de pouvoir générer une chronique fiable. Conformément à l'article L.2123-18 du CGCT, les dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par le syndicat sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil Syndical.

C'est pourquoi, le Président propose de confier l'exécution d'un mandat spécial à M. chaussepied pour le suivi piézométrique pour les prochaines années.

***Après concertation, les membres, à l'unanimité, décident :***

- de confier ce mandat spécial à l'exécution des suivis piézométriques à m. Jean-Claude Chaussepied ;
- de rembourser les frais de déplacement et de séjour dans les conditions applicables aux agents de l'État, c'est-à-dire celles du décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente décision

## **11. Délibération – Poste d'ingénieur territorial « Chargé de mission actions transversales et modélisation hydraulique »**

Le Président explique qu'une régularisation administrative à la demande de M. TRILLOT, trésorier doit être prise pour le poste d'ingénieur territorial. La délibération 2018\_34 du 19 décembre 2018 est donc annulée.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Conformément au Plan d'Aménagement et de Gestion durable du SAGE, il est prévu un dimensionnement de la cellule SAGE à 3,5 ETP (Equivalent Temps Plein). Dans la perspective de maîtriser les coûts de fonctionnement, la nouvelle gouvernance installée, il est donc proposé que le poste d'animateur GEMAPI évolue vers un poste de la cellule SAGE pour porter les actions transversales, appuyer les techniciens dans leur expertise technique notamment à travers des modélisations hydrauliques.

Ce poste est financé à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne couplée à des aides des Régions.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de chargé de mission à temps complet compte tenu des éléments présentés précédemment.

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération 2019-001 du Conseil Syndical le 23 janvier 2019 ;

Considérant la demande du Trésorier de Baugé-en-Anjou, précisant des modifications à apporter à la délibération n°2019-34, il convient de délibérer comme suit :

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou un contractuel, appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs au grade d'Ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A,

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2018-34 du 19 décembre 2018.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assurer l'appui et l'expertise technique au volet GEMA (programmation et suivi des actions de restauration, élaboration et suivi des études associées, demandes de financement, sensibilisation et conseil auprès des Élus, riverains, ...)
- Gérer et mettre en œuvre les études de modélisation en hydraulique fluviale,
- Appui cartographique et base de données,
- La mise en œuvre du plan de communication (animation de la commission communication de la CLE du SAGE Authion et du SMBAA, contribution à l'élaboration des supports de communications, ...)
- Suivi et représentation du SMBAA sur le volet « Prévention du risque d'inondation dans le Val ».

La rémunération, le régime indemnitaire et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois de la catégorie A.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Après concertation, les membres, à l'unanimité, décident :**

- D'accepter la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'Ingénieur de la filière technique relevant de la catégorie hiérarchique A pour le poste de chargé de mission « actions transversales et modélisation hydraulique » ;
- D'autoriser la rémunération de l'agent sur la base du grade d'ingénieur territorial selon son expérience et ancienneté ;
- D'inscrire au budget primitif 2019 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé ;

- De solliciter des subventions aussi élevées que possible de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, des Conseils Régionaux, des Conseils Généraux et de tout autre organisme susceptible d'apporter une contribution ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte administratif relatif à cette décision.

## **12. Délibération – Ouverture du poste d'Ingénieur Territorial « Animation de la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau »**

Le Président rappelle que depuis son approbation en décembre 2017 et la validation du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) en juillet 2018, le SAGE Authion est entré dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle.

Il s'agit désormais d'animer, de coordonner et de mettre en synergie plusieurs programmes d'actions portées par différents maîtres d'ouvrage : CRBV outil de la Région Pays de la Loire, Contrats Territoriaux et Appels à Projets Biodiversité, outils de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, programme LIFE REVERS'EAU, outil de l'Union européenne, notamment.

Le SAGE a posé notamment deux enjeux majeurs concernant la reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau sur le bassin de l'Authion :

- Enjeu I : Gérer globalement la ressource pour assurer la pérennité de tous les usages (enjeu quantitatif)
- Enjeu III : Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles (enjeu qualitatif)

Ces enjeux sont déclinés en actions dans le Contrat Régional de Bassin Versant (volet 1 du programme « Quantité » et volet 3 « Qualité »). Le CRBV prévoyait d'ailleurs en amont un diagnostic agricole du territoire incluant la définition d'un programme d'actions visant à économiser l'eau et à améliorer sa qualité sur 6 ans. Cette mission est portée par l'Entente Interdépartementale de l'Authion.

Ce programme comprendra les différentes actions à mener sur l'ensemble du bassin versant mais aussi de manière plus ciblée sur les différentes Unités de Gestion (UG) du territoire du SAGE, dans le respect de ses objectifs de reconquête des équilibres quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau. Il s'appuiera sur les dispositions 3.A.1 à 3.A.4 du moyen prioritaire 3.A du PAGD du SAGE, « Optimisation des consommations et économies d'eau industrielles et agricoles ».

Il vise à mener des actions pertinentes suivant les échelles d'actions soit par ordre de priorité :

- Unités de Gestion (UG) les plus déficitaires (ZA Aulnaies, Couasnon et ZA Lathan 49) ;
- Unités de Gestion (UG) les plus consommatrices (ZA Val d'Authion – Lane) ;
- L'ensemble des Unités de Gestion (UG) du bassin versant de l'Authion notamment UG9.

Parmi les outils opérationnels de mise en œuvre du SAGE, un volet « reconquête de la quantité et de la qualité » du futur Contrat Territorial de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des Régions, est en cours d'élaboration. Avec l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire sur les filières agricoles, les premières phases de diagnostic agricole de territoire et d'écriture des actions à mener ont été présentées en comité de pilotage et en CLE au cours de l'été 2018. Les actions agricoles proposées entrent dans une phase de validation avec les financeurs. Il reste un important travail de concertation à mener avec les autres acteurs du territoire, notamment les collectivités (communes et EPCI) et les industriels, pour élaborer avec eux des actions adaptées à

leurs thématiques (gestion des eaux de ruissellement, économie d'eau, mise aux normes des installations...) et drainer des financements au bénéfice des collectivités.

Afin de mettre en œuvre et de coordonner l'ensemble du programme d'actions du volet « reconquête de la quantité et de la qualité » du futur Contrat Territorial, il est nécessaire de créer un poste d'animateur. Ce poste a été validé par la CLE du 24 janvier 2018 dans le cadre du Contrat régional de Bassin Versant (CRBV). Conformément à son rôle de structure porteuse du SAGE, le SMBAA renforce ses moyens humains.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- l'animation, le suivi et la mise en œuvre du volet Quantité qualité de la ressource en eau du Contrat Territorial en écriture ;
- l'animation auprès des collectivités territoriales et des industriels du bassin-versant ;
- la bancarisation des données de suivi de la quantité et de la qualité de l'eau (Suivi des eaux superficielles ESU, suivi des eaux de souterraines ESOU, suivi des assècs et des écoulements, réseau de données ADES...);
- le suivi des conventions de recherche et de développement avec le BRGM et le suivi des études.

La rémunération, le régime indemnitaire et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois de la catégorie A.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Après concertation, les membres, à l'unanimité, décident :**

- D'accepter la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'Ingénieur de la filière technique relevant de la catégorie hiérarchique A pour le poste d'animateur « reconquête de la quantité et de la qualité de la ressource en eau » ;
- D'autoriser la rémunération de l'agent sur la base du grade d'ingénieur territorial selon son expérience et ancienneté ;
- D'inscrire au budget primitif 2019 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé ;
- De solliciter des subventions aussi élevées que possible de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, des Conseils Régionaux, des Conseils Généraux et de tout autre organisme susceptible d'apporter une contribution ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte administratif relatif à cette décision.

### **13. Information – Approbation du rapport d'activité 2018 du SMBAA et du SAGE Authion**

Le Président remercie les techniciens du travail fourni pour la présentation du rapport d'activité 2018 du SMBAA et du SAGE Authion.

Le document relate l'ensemble des actions portées au cours de l'exercice 2018 par commissions géographiques.

Parallèlement, l'année 2018 a été marquée par la transition du portage du SAGE entre l'Entente Interdépartementale Authion et le Syndicat. Conformément à vos décisions, depuis le 1er janvier 2019, le SMBAA est identifiée comme structure porteuse du SAGE. C'est pourquoi, nous vous communiquons également les activités du SAGE Authion et de sa Commission Locale de l'Eau.

L'instauration d'une commission communication marque cette nouvelle gouvernance du SAGE Authion. Active, ses travaux ont permis le développement d'un plan de communication pluriannuel.

Pour conclure, le Président signale que le rapport d'activité sera prochainement visible sur le futur site Internet.

#### **14. Information – Refonte du site internet du SMBAA-SAGE : Etat d'avancement**

Le Président laisse la parole à Christian GRIMAULT, directeur qui présente l'état d'avancement du site internet du SMBAA-SAGE. Il précise qu'il a été créé en 2006, le site internet du SAGE Authion était devenu vieillissant et inadapté. Suite au portage du SAGE Authion et à l'intégration du SIACEBA au SMBAA, et avec un objectif de simplification et d'amélioration de la communication de la structure, il a été décidé d'effectuer une refonte graphique et technique du site internet.

Cette refonte s'articule autour de 3 axes :

- La création d'une charte graphique (style d'écriture, couleurs, ...) identique pour le SMBAA et le SAGE Authion dans un objectif d'harmonisation et de simplification ;
- La création d'un site internet commun au SAGE et au SMBAA avec :
  - o Un design attractif
  - o Une ergonomie simple
  - o Une source d'information riche et précise en rapport avec les personnes ciblées
  - o Une gestion et une administration simple pour les services du SAGE Authion et du SMBAA
- Une amélioration de la visibilité et de la communication autour des actions engagées avec la création d'une carte interactive (localisation et description succincte des travaux réalisés)

Après un lancement de la prestation fin Février 2019, nous sommes actuellement dans la phase d'intégration des différents contenus et à l'élaboration de la carte interactive (calendrier prévisionnel ci-dessous).

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Lancement prestation						
Charte graphique						
<b>Validation charte graphique</b>						
Élaboration maquette page d'accueil						
<b>Validation maquette page d'accueil</b>						
Élaboration maquettes de pages						
<b>Validation des maquettes du site</b>						
Développement du site/carte interactive						
Intégration des contenus						
Phase de test/modification						
<b>Validation du site internet</b>						
Mise en ligne						

La livraison du site internet devrait s'effectuer début Juillet 2019 (après validation en commission communication) et vous sera présenté lors du prochain conseil syndical.



## **15. Information – Etude du Devenir de l'Entente Interdépartementale Authion**

Le Président informe que suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République de du 07 août 2015 qui a modifié les champs de compétences des collectivités et notamment la perte de la compétence générale de la part des Régions et des Départements.

Les deux Départements de Maine-et-Loire et d’Indre-et-Loire ont souhaité porter une étude sur le devenir de l’Entente Interdépartementale d’Aménagement et de Mise en Valeur de l’Authion.

Cette étude est démarrée en septembre 2019 et a été confié à bureau d’étude associé à un cabinet juridique. Afin de partager les avancées de l’étude, les Départements ont organisé trois comités de pilotage élargis, réunissant les acteurs du territoire.

Ils se sont tenus respectivement en décembre 2018, en mars 2019 et le 03 juin dernier.

Lors de ce dernier COPIL, les Départements et les acteurs ont acté une modernisation des statuts de l’Entente avec deux étapes :

- ↳ 1<sup>ère</sup> étape : transformation de l’Entente en Syndicat mixte ouvert au 1er janvier 2020 avec ses membres actuels ;
- ↳ 2<sup>ème</sup> étape : l’élargissement à différentes collectivités (Régions, EPCI, communes, ...) avec retrait progressif des Départements dans les années suivantes.

## **16. Information -Présentation d'Emma COZLER, technicienne SIG et communication**

Le Président souligne que M. Bastien Delaunay, contractuel, est parti à la fin de son contrat en avril 2019.

Il occupait le poste d’administrateur SIG – communication. Vacant, un jury de recrutement s’est réuni le 26 avril pour examiner les candidatures.

Le jury a décidé de proposer à Madame Emma COZLER le poste. Titulaire d’un master Dynamique des Milieux et des Risques à l’université Paris I-Sorbonne, Madame Emma COZLER était déjà au SMBAA depuis 14 mois puisqu’elle a accompli son stage de fin d’études.

Elle s’était ensuite engagée dans un service civique de 8 mois en appui à l’élaboration du plan de gestion du Val d’Authion, programme pluriannuel d’investissement sur plus de 40 kms d’écours du réseau stratégique du territoire à Risques d’Inondation (RSTRI) depuis octobre. Elle a donc rejoint la cellule SAGE au 1<sup>ER</sup> JUIN 2019.

## **17. Rappel du prochain comité syndical du SMBAA**

**Le mercredi 25 Septembre 2019 à 18 h 30.**

Le débat des orientations budgétaires est programmé pour la réunion du **Mercredi 18 Décembre 2019 à 18 h 30.**

L’ordre du jour étant épuisé, la réunion s’est terminée à 20 h 30.